

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04/02/2025

	<p>besoin d'un local permettant d'exercer son activité en attendant de pouvoir aménager/construire le sien.</p> <p>Monsieur le maire rappelle les modalités d'un bail précaire et propose de fixer le montant du loyer à 200 €/mois hors charges.</p> <p>Cyril Daubrège rappelle que le conseil a toujours choisi d'aider les porteurs de projets à s'installer que ce soit à l'épicerie, au gîte ou les agriculteurs. Alex Rainero rajoute qu'il faut continuer à aider les jeunes qui souhaitent rester et vivre sur le territoire car trop sont partis dans le passé. Aucune autre remarque n'est faite et les élus accèdent à la demande d'Axel PLA et votent cette proposition.</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Point n°4 de l'ordre du jour	Rétrocession par la CCI de l'Aude à la commune des parcelles A 993 et AB 464
Débat	Alex RAINERO explique qu'il y a lieu de délibérer pour l'autoriser à accepter la rétrocession des parcelles A 993 et AB 464 par la CCI de l'Aude à la commune en raison de l'abandon par la CCI de son projet de maison des services. La commune rachète les parcelles à l'euro symbolique et prend à sa charge les frais d'acte. Aucune remarque
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Point n°5 de l'ordre du jour	Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG 11
Débat	Alex RAINERO explique qu'il y a lieu de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG 11 pour 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025. Aucune remarque
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Questions diverses	<p>Monsieur le maire demande s'il y a des questions diverses.</p> <p>1)Smaël Ollive demande où en est la problématique des fissures du barrage du Moulin de Ribaute et si à l'été 2025, le plan d'eau pourra être en eau. Monsieur le maire répond qu'il a un rendez-vous en sous-préfecture à ce sujet avec tous les partenaires associés fin février mais qu'il pense qu'il est peu probable qu'une solution aura été trouvée d'ici l'été 2025.</p> <p>2)Smaël Ollive demande également où en est-on des travaux d'aménagement au Moulin de Ribaute. Monsieur le maire répond que la tranche ferme doit s'achever fin mars.</p> <p>3)Cyril Daubrège demande quand les travaux sur la sécurisation du chemin d'accès au Moulin de Ribaute doivent commencer surtout au niveau du rétrécissement en face de la STEP. Monsieur le maire répond que cette sécurisation est prévue dans la tranche de travaux suivante qui devrait commencer fin 2025 ou en 2026 selon les finances disponibles.</p> <p>4)Un point est fait sur le déplacement des points d'apport volontaire à seul endroit au parking P1 en raison de la politique de sécurisation</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04/02/2025

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE

Date	04/02/2025
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Membres en exercice	9
Quorum	5
Présents	Alex RAINERO, Cyril DAUBREGE, Patrick CARAGUEL, Elisabeth MAILLOL, Smaël OLLIVE
Excusés	Jérôme BEQUET
Absents	Mélanie GARCIA, Gabrièle SCHMIDT
Procurations	Audrey PELLETIER à Alex RAINERO
Votants	6
Heure d'ouverture de la séance	20h30
Heure de clôture de la séance	21h30
Présidence	Monsieur le Maire Alex RAINERO
Secrétaire de séance	Smaël OLLIVE
Public	Oui

<b>Point n°1 de l'ordre du jour</b>	<b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>
Débat	Il est proposé de nommer Smaël OLLIVE
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Point n°2 de l'ordre du jour</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 17 12 2024</b>
Débat	Alex RAINERO demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Point n°3 de l'ordre du jour</b>	<b>Projet d'installation – Location d'une partie de l'ancienne cave coopérative</b>
Débat	Alex RAINERO explique que le conseil municipal a reçu une demande de location d'une partie de la cave coopérative de la part d'Axel PLA, jeune agriculteur. Il souhaite louer cette partie de cave (250m <sup>2</sup> ) dans le cadre d'un bail précaire pour 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2025 et jusqu'au 29 février 2028. Monsieur le maire demande à Axel PLA d'expliquer au conseil municipal son projet et sa demande. Axel PLA expose qu'il a décidé d'établir son projet professionnel et de vie dans sa commune pour perpétuer le travail familial de la vigne. Installé en tant que jeune agriculteur suite à une formation à l'installation il a

**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04/02/2025**

	<p>de la collecte des déchets par la C3SM. Le nouveau camion de collecte nécessite des normes et des besoins particuliers et qu'à Duilhac les terrains communaux qui correspondent à ces critères et qui ne sont pas trop éloignés du centre du village il n'y en a pas d'autres. La même situation existe dans tous les villages de la C3SM. Les élus estiment que malheureusement il faut faire avec car la collecte n'est pas une compétence communale. Toutefois, il est à noter que la C3SM doit encore obtenir l'autorisation de la DDTM et du SDAP11 (ABF)</p> <p>5) Monsieur le maire rappelle que l'étude/diagnostic sur l'état sanitaire et la conservation, valorisation du château de Peyrepertuse a commencé le lundi 04/02 et durera environ 1 an.</p>
--	--

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Alex RAINERO



Le secrétaire de séance, Smaël OLLIVE

